



Formulaire de demande de congés bonifiés

Références :

- Art L.512-19 du code général de la fonction publique ;
- Décret n° 87-482 du 1er juillet 1987 relatif au congé bonifié des fonctionnaires hospitaliers ;
- Décret n° 2013-964 du 28 octobre 2013 relatif à la majoration de traitement accordée aux fonctionnaires d'État et hospitaliers affectés à Mayotte ;
- Circulaire du 16 juillet 2014 relative aux conditions d'attribution des congés bonifiés des agents de la fonction publique hospitalière ;
- Décret n° 2020-851 du 2 juillet 2020 portant réforme des congés bonifiés dans la fonction publique ;
- Circulaire du 2 août 2023 relative à la mise en œuvre des critères liés aux centres des intérêts matériels et moraux (CIMM) pour la prise en compte des congés bonifiés dans les trois fonctions publiques et pour la mobilité des fonctionnaires de l'État dans les territoires d'outre-mer.

1. Le professionnel demandeur

Matricule : Grade :
 Nom : Prénom :
 Pôle : Service :

Autres bénéficiaires (conjoint, enfants) :

.....

2. La demande

Dates de voyage souhaitées :

Date du départ	Date du retour (préciser la date à laquelle a lieu l'atterrissage en métropole)

Destination :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Guadeloupe | <input type="checkbox"/> Saint-Martin |
| <input type="checkbox"/> Martinique | <input type="checkbox"/> Mayotte |
| <input type="checkbox"/> Guyane | <input type="checkbox"/> Saint-Pierre et Miquelon |
| <input type="checkbox"/> La Réunion | <input type="checkbox"/> Saint-Barthélemy |



3. Justificatif(s) du centre des intérêts moraux et matériels

Pour bénéficier d'un congé bonifié, le professionnel demandeur doit justifier du lieu d'implantation de ses centres d'intérêts moraux. Le congé bonifié est pris au sein de la collectivité dans laquelle se situent ces derniers.


- Le lieu de naissance de l'agent ;
- Le lieu de naissance des enfants ;
- Le lieu de résidence avant l'entrée dans l'administration ;
- Le lieu de résidence des père et mère ou, à défaut, des parents les plus proches (grands-parents, frères, sœurs, enfants) ;
- Le lieu de résidence des membres de la famille de l'agent (notamment grands-parents, frères, sœurs, enfants), leur degré de parenté avec l'agent, leur âge, leurs activités, et le cas échéant leur état de santé ;
- Le cas échéant, le lieu de sépulture des parents les plus proches ;
- Le lieu d'implantation des biens fonciers dont l'agent est propriétaire ou locataire ;
- Le lieu où l'agent est titulaire de comptes bancaires, d'épargne ou postaux ;
- La commune où l'agent s'acquitte de certains impôts, en particulier l'impôt foncier ou l'impôt sur le revenu ;
- Le lieu d'inscription de l'agent sur les listes électorales ;
- Les études effectuées sur le territoire considéré par l'agent et/ ou ses enfants ;
- Les affectations professionnelles ou administratives qui ont précédé l'affectation actuelle ;
- La fréquence des voyages que l'agent a pu effectuer vers le territoire considéré ;
- La durée des séjours dans le territoire considéré ;
- La fréquence des demandes de mutation vers le territoire considéré ;
- Le bénéfice antérieur d'un congé bonifié.

4. Avis de l'encadrement

Je soussigné(e),

- Responsable du service/pôle/direction
- Cadre ou cadre supérieur du service/ pôle

- Emet un avis favorable à l'octroi de congés bonifiés selon les modalités mentionnées ci-dessus ;
- Emet un avis défavorable à l'octroi de congés bonifiés selon les modalités mentionnées ci-dessus.

 Le cas échéant, propose une adaptation des modalités de prise du congé bonifié :

.....
.....
.....

Angers, le

Signature :

5. Pièces justificatives à joindre à cette demande

Extrait d'acte de naissance de l'agent ;

- Copie de votre livret de famille ;
- Copie de votre carte d'identité, ainsi que celles des autres passagers ;
- Attestation de biens fonciers situés au D.O.M. ;
- Certificat de résidence de l'un des membres de la famille, domicilié au D.O.M. (père, mère, enfants, grands-parents, frères ou sœurs) ;
- Déclaration simplifiée des revenus de l'année précédente ;
- Certificat de scolarité des enfants à charges bénéficiaires.

Angers, le

Signature :